



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Sécurité quotidienne et peuples autochtones : Partager les connaissances, les perspectives et l'action

Rédigé par Laura Capobianco, CIPC

**En collaboration avec Margaret Shaw et
Valérie Sagant, CIPC**

**Document de travail pour les ateliers du
CIPC à la Conférence sur la recherche en
matière de politiques autochtones
(Version originale en anglais)
Ottawa, Canada
9 au 12 mars 2009**





Centre international pour la prévention de la criminalité
www.crime-prevention-intl.org
Copyright CIPC 2009
ISBN : 978-2-921916-62-2

**Sécurité quotidienne
et peuples autochtones :
Partager les connaissances, les
perspectives et l'action**

Rédigé par Laura Capobianco, CIPC

**En collaboration avec Margaret Shaw
et Valérie Sagant, CIPC**

**Document de travail pour les ateliers du
CIPC à la Conférence sur la recherche en
matière de politiques autochtones
(Version originale en anglais)
Ottawa, Canada
9 au 12 mars 2009**

Introduction

Le Centre international pour la prévention de la criminalité¹ s'emploie à consolider le bagage international de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité des collectivités, incluant les politiques, bonnes pratiques et outils d'intervention qui permettent de réduire les facteurs de risque associés au crime, à la violence et à l'insécurité, et d'accroître la sécurité.

Le Centre incite depuis toujours les chercheurs, tant autochtones que non autochtones, les décideurs et les praticiens engagés dans des partenariats en matière de sécurité communautaire avec des groupes et organismes autochtones, à échanger connaissances et expertise.

En 2004, le CIPC a mis sur pied un *réseau virtuel d'experts* œuvrant notamment au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis et a lancé, en 2006, le *Bulletin international sur la sécurité des collectivités et des peuples autochtones*, publié trois fois l'an. Il a également produit plusieurs rapports comparatifs et recueils² portant sur divers thèmes - violence envers les femmes autochtones, jeunes à risque, partenariats police/communauté et stratégies sécuritaires pour les femmes (2002-2008) - et continue de donner des séances de formation et de partage d'information.

Les Autochtones³ sont plus susceptibles d'être victimes de crimes violents et incarcérés lorsqu'ils commettent une infraction criminelle que n'importe quel autre groupe de la population. Dans certains pays, ils sont souvent soumis au « profilage » des services de police et appréhendés par eux dans les lieux publics pour des infractions à l'ordre public⁴, tout en étant l'objet d'une « sous-intervention policière », notamment dans les cas de violence faite aux femmes autochtones. De nombreux Autochtones ont été victimes avant d'être contrevenants. Leur surreprésentation comme contrevenants, victimes et détenus est associée à plusieurs facteurs dont la colonisation, le militarisme, le racisme et l'exclusion sociale. Des inégalités historiques ont privé de nombreux enfants, jeunes et familles autochtone de soutien et services. Les questions de surreprésentation doivent aussi être analysées dans une perspective de droits humains, dans laquelle les populations autochtones subissent des transgressions relatives à leurs droits culturels, l'accès à la justice, la protection de la propriété et le droit de vivre sans peur et violence.

¹ Le CIPC est un forum international réunissant gouvernements, organisations internationales et ONG, créé en 1994 pour promouvoir la sécurité et faciliter les échanges de connaissances et de bonnes pratiques en matière de prévention de la criminalité.

² CIPC (2008). Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives. Montréal: CIPC.

³ Pour les besoins du présent document, nous adoptons la définition de travail de « peuples autochtones », bien qu'aucune instance de l'ONU n'ait adopté de définition officielle du terme « autochtone ». Elle inclut : auto-identification comme Autochtone au niveau personnel et acceptation par la communauté ; continuité historique avec les sociétés précoloniales ; liens étroits avec les territoires et les ressources naturelles environnantes ; systèmes sociaux, économiques et politiques distincts ; langues, cultures et croyances distinctes ; constitution de groupes non dominants de la société ; volonté de maintenir et de perpétuer les environnements et les systèmes ancestraux propres à ces peuples et à ces communautés (UNPFII Fact Sheet 2008). Cependant, en ce qui concerne certains pays, nous utilisons les noms des groupes indigènes.

⁴ Voir Brodeur, J.P (1991) Justice for the Cree: Policing and Alternative Dispute Resolution. Grand Council of the Crees of Quebec. Luke, G. and Cunneen, C. (1995) Aboriginal Over-Representation and Discretionary Decisions in the NSW Juvenile Justice System, Juvenile Justice Advisory Council of NSW, Sydney.

Les femmes autochtones, tout particulièrement, demeurent confrontées à l'expérience de la violence dans les sphères publiques et privées, à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté. Dans les États mexicains du Chiapas et de Guerrero, de nombreuses atteintes aux droits humains des femmes autochtones ont retenu l'attention nationale et internationale depuis 1994⁵. Au Canada, plus de 500 femmes et jeunes filles autochtones ont disparu ou ont été assassinées au cours des 30 dernières années⁶. En Australie, 12 % des femmes aborigènes ont rapporté avoir été victime de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois, comparativement à 4 % pour les femmes non indigènes⁷.

Mettre l'accent sur les Autochtones en matière de sécurité quotidienne **n'est pas une question de séparation ou d'élaboration d'une approche en silo**, mais d'analyse des conditions sociales corrélées à la criminalité et à la victimisation des Autochtones et des facteurs qui contribuent au bien-être de la communauté. De plus en plus, des acteurs sociaux tant autochtones que non autochtones **de secteurs, de contextes nationaux** (Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Afrique du Sud, Chili et pays de la zone pacifique) **et de langues et groupes linguistiques différents** se regroupent pour se concentrer sur la sécurité quotidienne⁸. Ils veulent miser sur leurs forces, sur l'évaluation critique des pratiques actuelles et sur le partage des leçons tirées d'initiatives visant l'accroissement de la sécurité des populations indigènes.

Le CIPC veut élargir ses réseaux et ses partenariats avec les spécialistes autochtones et non autochtones provenant de contextes nationaux différents, afin de nourrir le corpus de connaissances actuelles sur le bien-être des Autochtones et la sécurité quotidienne. Il organise deux ateliers internationaux sur la Sécurité quotidienne et les peuples autochtones, avec l'appui de Sécurité publique Canada, dans le cadre de la prochaine Conférence canadienne sur la recherche en matière de politiques autochtones qui aura lieu du 9 au 12 mars 2009, à Ottawa, au Canada. Les deux ateliers ont pour objectif de partager des connaissances et des éléments de réflexion et de discuter avec des organismes locaux autochtones d'interventions de sécurité quotidienne lancées dans différentes régions.

Définition de travail : Sécurité quotidienne et peuples autochtones

Tel qu'argumenté ailleurs⁹, l'expression « sécurité quotidienne » semble mieux convenir que l'expression « prévention de la criminalité » à l'analyse des initiatives autochtones relatives à la sécurité et à la prévention. La sécurité quotidienne renvoie à ces stratégies, initiatives, pratiques et outils élaborés par et avec les Autochtones pour améliorer le bien-être des communautés.

⁵ Voir Rapport Amnesty International (2004). www.amnesty.ca/amnestynews/upload/amr4103304.pdf

⁶ www.nwac-hq.org/en/documents/nwac-vaaw.pdf

⁷ Mouzos, J. & Makkai, T. (2004). Women's Experiences of Male Violence. Findings from the Australian Component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS), Australian component of IVAWS, p.30. The Australian component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS) telephone survey between 2002 and 2003.

⁸ Parmi les récentes réunions, mentionnons : *The 3rd International Conference on Fetal Alcohol Spectrum Disorder. Integrating Research, Policy and Promising Practice Around the World: A Catalyst for Change*, Victoria, Canada (du 11 au 14 mars 2009); la *Regional Conference of the Alliance of Indigenous Women from Central America and Mexico* (du 3 au 6 février 2009); le 8^{ème} colloque annuel de prévention de la criminalité du CIPC, au Quéretaro, Mexique (du 12 au 14 novembre 2008); et *Young people, crime and community safety: engagement and early intervention*, Melbourne, Australie (les 25 et 26 février 2008).

⁹ Capobianco & Shaw (2003).

Ce cadre élargi de sécurité quotidienne reconnaît :

- **La complexité des questions relatives à la colonisation, la dépossession et l'assimilation**, et les réalités auxquelles font actuellement face les peuples indigènes à travers le monde, dont la discrimination, le racisme systémique, l'injustice et la marginalisation ;
- **Le besoin de valoriser et de respecter les différents types de savoirs** (traditionnel, empirique, interdisciplinaire, etc.), pour enrichir des partenariats bâtis sur la confiance, la reconnaissance réciproque et l'égalité ;
- **L'importance des contributions de la communauté dans la co-production de la sécurité** (aînés, jeunes, enfants, femmes et hommes, familles, etc.), incluant l'apport de nombreux secteurs communautaires inter-reliés (culturel, social, environnemental, économique, politique) ;
- Que la **sécurité des Autochtones et des collectivités où ils vivent** (multiculturelles, urbaines, rurales, isolées ou éloignées) **passé par des mesures visant plus loin que la stricte réduction des taux de criminalité et de victimisation**. La réduction du crime est l'un des nombreux indicateurs positifs de sécurité, tout comme l'accroissement des taux de fréquentation scolaire, l'alphabétisation, l'emploi et les opportunités d'emploi réelles, de solides compétences parentales, les compétences professionnelles, la protection des moyens d'existence, etc.

Au même titre que les autres groupes à risque caractérisés par divers facteurs socio-économiques, tels que les femmes, les jeunes et les communautés ethnoculturelles, les Autochtones sont une « communauté d'intérêt » en quête de meilleurs résultats en matière de santé, logement, justice, représentation politique et emploi.

Objectifs des ateliers et résultats escomptés

Atelier I

Sécurité quotidienne et peuples autochtones : principaux enjeux, développements et tendances

Objectifs

- 1) Fournir de l'information sur les questions de sécurité cruciales et/ou émergentes auxquelles sont confrontés les peuples autochtones relativement aux principaux développements et tendances, tout en reconnaissant l'absence de données de terrain.
- 2) Faciliter le partage de recherches et d'outils nationaux et internationaux, afin de faire progresser le savoir international en matière de partenariat avec les peuples autochtones sur les questions de sécurité quotidienne.

Atelier II

Tirer profit des réalisations : Mettre en œuvre et soutenir les partenariats sur la sécurité quotidienne

Objectifs

- 1) Identifier les pratiques et les modèles prometteurs qui permettent de renforcer et d'améliorer les facteurs de protection au sein des populations autochtones (jeunes, femmes), et discuter des conditions propices à l'atteinte de résultats positifs ou négatifs.
- 2) Diffuser les stratégies et approches adoptées par les organisations, les groupes communautaires et les principaux acteurs des collectivités autochtones (écoles, service de police, donateurs, etc.) qui ont contribué à donner de l'ampleur aux pratiques locales de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne.

Ces deux ateliers aideront à identifier et à combler le manque de recherches et de politiques visant les *communautés autochtones qui travaillent à l'amélioration de la sécurité quotidienne*. Ils **soulèveront les questions clés pour les débats et discussions** et identifieront les approches permettant de construire sur les acquis des communautés et d'accroître les efforts de renforcement des capacités en ce qui a trait aux processus de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne.

Les résultats escomptés de ces ateliers sont :

- L'identification d'outils et de pratiques pour informer, inspirer et soutenir les partenariats communautaires locaux visant à prévenir la criminalité et la violence, et à améliorer la sécurité.
- L'élaboration de stratégies pour accroître le bien-être des Autochtones aux niveaux communautaire, local, national, régional et international.

Auditoire ciblé

Chaque atelier du CIPC devrait attirer quelque 150 délégués activement impliqués en prévention de la criminalité, et élaboration, mise en œuvre et évaluation de programme de sécurité quotidienne.

<p style="text-align: center;">Note contextuelle – Atelier I Sécurité quotidienne et peuples autochtones : Principaux enjeux, tendances et développements</p>
--

Plusieurs questions abordées par ce premier atelier (violence envers les femmes autochtones, évaluation des initiatives autochtones en prévention de la criminalité, amélioration des relations police/communauté dans les communautés autochtones) s'inscrivent dans des **contextes spécifiques aux zones urbaines ou rurales**.

De ce fait, le document afférent reconnaît que, dans certains contextes nationaux, une analyse strictement territoriale peut se révéler insuffisante étant donné les modèles migratoires des peuples autochtones entre des milieux de vie urbains, ruraux et éloignés. Une analyse de la documentation disponible fait ressortir une brève synthèse des tendances, développements et enjeux regroupés autour de quatre grands thèmes : 1) urbanisation et migration, 2) zones rurales et éloignées, 3) gouvernance en matière de sécurité et 4) sécurité des femmes autochtones. Cette note identifie également plusieurs exemples de projets récemment élaborés par et avec les Autochtones pour promouvoir la sécurité, et soulève des questions clés pour encourager les débats et discussions lors de l'atelier.

Urbanisation et Migration

Suivant les tendances globales d'urbanisation, les **peuples autochtones migrent de plus en plus vers les villes, volontairement ou involontairement**. Entre autres motifs de migration : la dépossession territoriale, les changements climatiques et la globalisation des marchés affectant la sécurité alimentaire et les modes traditionnels de subsistance, les perspectives accrues d'emploi et d'éducation dans des centres urbains plus importants, ainsi la possibilité d'échapper à différentes formes de violence subies par le fait de la colonisation, de la militarisation et des conflits impliquant des compagnies d'extraction de ressources naturelles.

Dans de nombreux pays et notamment dans les centres urbains, la population de jeunes autochtones est en forte croissance. Au Canada, 48 % de la population autochtone a moins de 24 ans, comparativement à 31 % chez les populations non autochtones¹⁰. Les enfants et les jeunes forment également une part importante des populations autochtones des villes canadiennes telles que Regina (56 %), Saskatoon (55 %) et Prince Albert (56 %). En Aotearoa/Nouvelle-Zélande, les enfants maoris comptaient 25 % de tous les enfants du pays en 2001, avec une projection de 28 % pour 2021¹¹. La Nouvelle-Zélande est l'un des pays les plus urbanisés du monde, 85 % de ses habitants vivant en zone urbaine.

Alors qu'on déplore un manque de recherches dédiées à l'analyse des impacts de la migration urbaine sur les peuples autochtones en général et les jeunes autochtones en particulier, la documentation existante fait état d'une grande complexité. Les modèles et les étapes de migration diffèrent au sein et entre les groupes culturels, ainsi que d'un pays à l'autre, ce qui se traduit par une diversité des opportunités et des défis pour les Autochtones des zones urbaines. Dans l'État mexicain du Chiapas, les recherches laissent entendre que les vagues précédentes de jeunes Mayas ayant migré vers la ville de San Cristobal, dans les années 70, ont connu dans les *colonias* urbaines une transition plus aisée à la vie citadine que les jeunes et les enfants arrivés lors de la dernière vague de migration qui a suivi la rébellion de 1994¹².

¹⁰ Statistique Canada (2008). Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 : résultats. Consulté le 25 janvier 2009 de :

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/index.cfm>

¹¹ Statistics New Zealand. Maori Population. Looking out to 2021. Consulté le 26 janvier 2009, de : www.huitaumatamaori.nz/pdf/population.pdf

¹² Rus et Vigil (2007).

Au Canada, on note une grande mobilité interville et entre villes et réserves des populations autochtones, ce qui peut parfois perturber la fourniture des services en santé et en éducation¹³. À certains endroits, les Autochtones ont pu préserver leur identité et leurs pratiques culturelles, maintenir des liens serrés avec leur famille immédiate et leur famille élargie, et augmenter leurs revenus dans les centres urbains. Ailleurs, ils ont eu à faire face à une *marginalisation multiple*¹⁴, dont : conditions de vie inadéquates, transformations familiales et personnelles éprouvantes, racisme, répression culturelle par les institutions publiques et dans les lieux publics. Plusieurs études récentes¹⁵ font ressortir la marginalisation sociale et économique des populations autochtones en milieu urbain (logements surpeuplés et précaires, faibles revenus, chômage et manque d'opportunités d'emploi intéressantes).

De plus en plus, les organismes autochtones urbains jouent un rôle de prestataires de services culturellement adaptés aux Autochtones vivant en milieu urbain. Aux États-Unis, le *Native American Youth and Family Center* (NAYA) fournit aux jeunes et aux familles s'identifiant comme Amérindiens et/ou Autochtones de l'Alaska (AI/AN) et vivant dans la région métropolitaine de Portland, au Michigan, des programmes d'éducation et d'initiation aux arts et à la culture, et soutient les initiatives de réduction de la pauvreté. Au Canada, les Centres d'amitié autochtone se retrouvent dans la plupart des provinces et territoires et aident les individus et familles autochtones à s'intégrer dans les communautés urbaines après avoir quitté leurs réserves. Ils apportent leur soutien en matière d'éducation, de formation professionnelle, de recherche d'emploi, de logement et de soins de santé, et servent de lien actif avec et entre les autres organisations communautaires.

Plusieurs gouvernements ont lancé des politiques nationales visant à combler les besoins socio-économiques des populations autochtones en milieu urbain. Ainsi, en 1998, le gouvernement du Canada a lancé sa Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (UAS), renouvelée en 2003 et 2007. Les projets financés en vertu du UAS visent à améliorer l'autonomie fonctionnelle, à promouvoir la formation professionnelle, l'acquisition des compétences et l'esprit d'entreprise, et à porter soutien aux femmes, enfants et familles autochtones. Les gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont également mis de l'avant des Stratégies nationales de prévention de la criminalité qui priorisent l'action auprès des populations indigènes vivant en zones urbaines, rurales ou éloignées. Au Chili, le gouvernement central a lancé en 2007 une consultation publique nationale dans les grandes villes du pays, axée sur la question autochtone en milieu urbain. Elle vise à définir une politique autochtone qui puisse s'attaquer aux principaux problèmes des populations indigènes citadines.

En dépit des protestations de certains à l'effet que les peuples autochtones ont été « sur-étudiés », on note **une absence de recherches étudiant l'impact migratoire des peuples autochtones tant sur les individus que sur les communautés de transit et les communautés d'origine.**

¹³ Norris, M.J. et S. Clatworthy (2003). Aboriginal Mobility and Migration Within Urban Canada: Outcomes, Factors and Implications, in Newhouse, D et E. Peters (éds.), *Not Strangers in These Parts. Urban Aboriginal Peoples*. Ottawa: Policy Research Initiative, Canada. pp.51-78.

¹⁴ Rus et Vigil (2007), p.178.

¹⁵ Par exemple, pour le Canada, voir Hanselmann (2001), Graham et Peters (2002). Pour le Mexique, Pérez et Lorena (2007). Pour le Népal, voir Subba (2008).

À l'évidence, le besoin existe d'un examen plus minutieux de l'impact de l'urbanisation sur les populations autochtones en lien avec l'âge, le sexe, la présence ou l'absence de soutien de la famille immédiate ou élargie, et le soutien d'organisations autochtones urbaines et des institutions publiques¹⁶.

Enfin, du fait de cette urbanisation des autochtones, **il devient nécessaire, pour les autorités municipales tout particulièrement, de clarifier et recadrer leurs rôles et responsabilités** afin de s'assurer que les populations indigènes bénéficient équitablement de services culturellement appropriés. Cela soulève certaines questions :

- Comment les villes peuvent-elles être plus inclusives, proactives et imputables des services qu'elles fournissent à leurs citoyens autochtones ?
- Étant donné la proportion élevée de jeunes Autochtones vivant en zone urbaine, comment peut-on concrétiser leurs aspirations, leur vision du leadership et leur droit de participer à la planification de la sécurité ?
- De quelle façon les Autochtones s'engagent-ils à faire face aux défis que présente la sécurité quotidienne en milieu urbain, incluant l'évaluation des actions menées et la communication des succès obtenus ?

Communautés rurales et éloignées

Parallèlement à ce mouvement d'urbanisation, certaines régions comptent de **fortes populations indigènes qui vivent dans des communautés rurales et éloignées**. Par exemple, les aborigènes d'Australie ont davantage tendance (que les autres groupes culturels) à vivre en zone rurale et éloignée. De nombreux aspects positifs et enrichissants caractérisent les communautés rurales et éloignées dans lesquelles les Autochtones peuvent former une majorité ou une minorité au sein de populations mixtes. Cependant, pour les besoins de ce document, nous soulignons brièvement les paramètres de ces communautés dans lesquelles se posent plusieurs problèmes liés à la sécurité quotidienne.

Bien que les communautés rurales et éloignées soient uniques quant à leur localisation géographique, elles partagent certaines caractéristiques telles leur dimension réduite, leur population, marché et main-d'œuvre, leur isolement physique d'autres centres urbains (particulièrement les plus grands), leur manque de diversité économique, une base économique faible et déclinante et des opportunités d'emploi limitées, des coûts de production et d'opération élevés, une gamme restreinte de services publics et privés et, parfois, un climat rigoureux.

De nombreuses commissions, études et rapports ont mis en lumière les désavantages structurels et les problèmes reliés qui affectent les populations autochtones des communautés rurales et éloignées au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis¹⁷. On note, entre autres, la toxicomanie, le suicide, les comportements anti-sociaux et la violence familiale. Plusieurs de ces études ont souligné **les liens entre crime, victimisation et traumatisme intergénérationnel, logements surpeuplés, violence conjugale et familiale, exposition à la violence, analphabétisme et consommation excessive d'alcool**.

¹⁶ Newhouse & Peters (2003).

¹⁷ Voir Capobianco et Shaw (2003).

On constate une absence de recherches en Amérique latine, en Afrique et en Asie de l'impact de la dépossession et de la fragmentation des terres ancestrales sur le bien-être des Autochtones. Pour autant, plusieurs acteurs¹⁸ travaillent à éveiller les consciences à l'existence de problèmes criants touchant les populations indigènes de ces régions : violence politique, incluant les exécutions extrajudiciaires de membres d'organisations indigènes ; les disparitions de personnes ; l'impact de la pulvérisation aérienne de pesticides sur les cultures illicites (causant ainsi la pollution des rivières, l'apparition de maladies dans la population et la destruction des cultures de subsistance) ; la violence exercée sur les Autochtones par des firmes de sécurité privées pour le compte des compagnies (de pays développés) exploitant les ressources naturelles ; des taux élevés d'analphabétisme, tout particulièrement chez les femmes ; de forts taux de victimisation chez les femmes et les enfants ; le sous-financement des services de première nécessité ; le manque d'accès à la justice ; les questions relatives aux conflits armés et à la militarisation des populations indigènes ; l'application abusive des lois anti-terroristes existantes ; et l'absence de politiques sociales spécifiques visant à répondre aux besoins des populations autochtones vivant en zone rurale.

Des projets de développement à grande échelle ont également contribué à détériorer les modes de vie traditionnels et à menacer la sécurité alimentaire des Autochtones. De nombreuses initiatives n'ont pas apporté de redevances ou de bénéfices substantiels aux populations autochtones vivant sur leurs terres ancestrales¹⁹. De plus, les conflits sur les droits de propriété des terres ont généré un très haut taux d'homicides, comme par exemple au Brésil où 165 meurtres d'Autochtones ont été enregistrés de 1994 à 2003²⁰.

Il est important de comprendre les paramètres et la nature de ces problèmes pour qui veut élaborer, mettre en œuvre et évaluer les initiatives de prévention de la criminalité dans les communautés rurales, éloignées ou isolées. En matière de prévention de la criminalité, des inquiétudes ont été exprimées et un débat s'est amorcé sur le niveau minimal de capital social requis avant d'intervenir auprès de communautés en crise, la question de l'utilisation d'évaluateurs « volants » parfois peu au fait du contexte culturel ou qui impliquent directement des communautés dans des démarches axées sur l'atteinte de résultats concrets, à l'importance d'équilibrer les exigences de reddition de comptes avec le temps nécessaire pour développer des relations reposant sur la confiance et le respect réciproque, et au danger de généraliser un modèle ayant généré des résultats positifs (réduction de la criminalité ou sentiment de sécurité accru) obtenus dans contexte local spécifique et de l' « exporter » dans d'autres communautés.

¹⁸ Parmi ceux-ci, des groupes communautaires et ONGs autochtones, les *UN Special Rapporteur country reports* sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales des peuples indigènes, des associations nationales de défense des droits et le *Indigenous World Report*.

¹⁹ Voir par exemple la récente réflexion de Kelvin Smith. Smith, K. (2006). "Placing the Carib Model Village : The Carib Territory and Dominican Tourism" in M. Forte (éd.) (2006), *Indigenous Resurgence in the Contemporary Caribbean: Amerindian Survival and Revival*, New York: Peter Lang. Voir aussi la réflexion sur l'impact du *Urrá Hydroelectric Project* sur le peuple indigène des Embera Katio, en Colombie. Amnistie International :

www.amnesty.ca/take_action/actions/colombia_embera_katio.php

²⁰ Osava. M. (2006). Brazil: Indigenous people losing lives to land disputes. Report. Global Information Network: New York, p.1.

Parallèlement, **une revue de la littérature révèle l'existence d'importantes forces de changement à l'œuvre pour améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant dans des communautés rurales et/ou éloignées.** Au Guatemala, plusieurs organisations mayas ont élaboré des programmes dans des domaines tels l'éducation interculturelle et le développement social et économique. Dans le village inuk Yup'ik de Emmonak, en Alaska, le *Emmonak Women's Shelter* (EWS) offre une vaste gamme de services aux victimes de crimes, dont la mise en sécurité immédiate (refuge), l'intervention de crise, l'éducation et le soutien aux victimes de violence conjugale et/ou d'agression sexuelle. Cette région de l'Alaska étant dépourvue de routes, les victimes des villages avoisinants sont souvent amenées au centre EWS par avion.

- Quelles sont les premières leçons à tirer de la mise sur pied de structures de gouvernance locales pour outiller les communautés face à la criminalité ou pour s'attaquer au crime dans les communautés « criminalisées », en zone rurale et/ou isolée ?
- Comment partager les connaissances actuelles sur les réponses aux dynamiques sociales et géographiques de la criminalité dans les communautés autochtones rurales, éloignées ou isolées, avec ces mêmes populations qui fournissent les données et celles confrontées à des défis similaires ?

Gouvernance de la sécurité

Ces dernières années, l'attention internationale s'est beaucoup portée sur la gouvernance, et tout particulièrement sur la gouvernance urbaine et la gouvernance autochtone dans les domaines de l'environnement, l'éducation, le logement, la santé, le développement des jeunes et la sécurité. À une époque de gouvernance plurale, il est clair que **la gouvernance est un processus qui dépasse largement l'action de l'État dans l'accroissement du bien-être et de la sécurité des peuples autochtones du monde entier.**

En matière de gouvernance indigène, les réseaux de soutien des pairs, les enseignements culturels et spirituels et la relation aux terres ancestrales comme sources d'identité, de moyens d'existence et de force pour les Autochtones, donnent d'autres arguments convaincants en faveur de l'utilisation de **définitions très ouvertes de la bonne gouvernance et du leadership ou de la gouvernance « nodale »**²¹. Cette gouvernance reconnaît et donne toute son importance à la participation et l'implication des communautés, et inclut des partenariats réunissant une diversité d'institutions et d'acteurs locaux des secteurs public, privé et non-gouvernemental.

Les ONGs et organisations autochtones continuent d'exercer leur influence et font des pas de géant dans l'amélioration et l'accroissement de l'influence politique des peuples indigènes dans plusieurs pays.

²¹ La gouvernance nodale est définie comme « une multiplicité d'autorités de gouvernance et de fournisseurs qui coexistent de multiples façons pour produire divers résultats en matière de sécurité » (Wood & Shearing, 2003, p.27). Voir aussi Hunt & Smith (2007). Le projet met en lumière les principes autochtones en matière d'élaboration et les mécanismes institutionnels qui sous-tendent la gouvernance autochtone dans les communautés isolées, rurales et éloignées.

En Amérique latine par exemple, on compte de nombreux succès d'importance tels le nombre d'élus autochtones, des dispositions constitutionnelles propres aux Autochtones et des programmes d'éducation et de santé qui leur sont destinés. Bien que plusieurs pays de la région aient adopté des clauses constitutionnelles et des politiques relatives aux peuples autochtones, il y a encore **un écart entre la reconnaissance légale et l'exercice des droits**.

Un survol de la documentation sur la gouvernance autochtone²² laisse entrevoir plusieurs problèmes, préoccupations et/ou lacunes dans les connaissances, dont :

- Le degré de propriété et de contrôle des instances de prestation de service par les peuples indigènes, en regard du respect du principe d'autodétermination ;
- La question de la représentation, ou comment s'assurer que soient entendues les voix des « groupes d'intérêt » (femmes, jeunes, handicapés, gays et lesbiennes) existant au sein des communautés indigènes ;
- Comment les intérêts des populations autochtones urbaines peuvent-ils être efficacement représentés (sur la base du territoire, du groupe national ou de la communauté d'origine) ;
- Le leadership « nodal » – ou comment les leaders indigènes mobilisent les consensus et les ressources menant au mieux-être des communautés, et bâtissent la confiance réciproque à l'intérieur et entre les groupes ;
- La mise au point de méthodologies visant à évaluer l'impact des interventions ;
- La pertinence de la dichotomie entre le tout-occidental/tout-traditionnel (les processus d'acculturation sont d'une grande complexité et les sociétés traditionnelles ne sont pas statiques même lorsque les traditions sont préservées).

Bien que la gouvernance de la sécurité implique bon nombre d'acteurs divers²³, on note une **reconnaissance accrue de l'importance du rôle des Autochtones dans le maintien de l'ordre, et dans l'identification et la réappropriation des problématiques relevant de la justice**²⁴. Plusieurs modèles de « police autochtone » ont été créés pour répondre à de nombreuses difficultés soulevées par les politiques de sécurité dominantes. Chacune de ces difficultés doit être recadrée dans son contexte national spécifique qui reflète, d'une part, la nature des relations historiques entre la police et les peuples indigènes, incluant le maintien de l'ordre colonial, les pratiques d'assimilation et l'expérience de racisme systémique ou institutionnel, et, d'autre part, les différents niveaux socio-économiques des populations indigènes et le degré de soutien ou de reconnaissance accordé à la communauté et/ou à l'État. Quoi qu'il en soit, on peut conclure que les modèles autochtones de maintien de l'ordre visent généralement à :

- Améliorer les relations entre les Autochtones et la police, en reconnaissant les injustices historiques et les épisodes d'intervention policière qui, dénués de sensibilité culturelle, ont mené à la méfiance et à la peur ;

²² Voir Capobianco et Soria (2008).

²³ Pour des exemples plus spécifiques de partenariat en matière de sécurité quotidienne visant à améliorer le bien-être des peuples autochtones, voir Femmes et villes International (2004), Higgins (2005), Capobianco et Soria (2008), Capobianco (2006) et Capobianco et Shaw (2003).

²⁴ Jaccoud (2006).

- Régler les problèmes de manque d'accès à la protection policière pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou isolé, entre autres dans les réserves et les territoires ;
- Et mieux répondre aux préoccupations locales des communautés autochtones en intégrant des membres autochtones aux activités de maintien de l'ordre, via la formation et le recrutement.

Quelques exemples nationaux :

Au Mexique, en 1995, à la suite d'une série de violation des droits humains des Autochtones de la Montaña de Guerrero, plusieurs communautés indigènes ont décidé de mettre sur pied un modèle de police communautaire en accord avec leurs coutumes et pratiques, offrant ainsi une alternative aux services de police nationaux et municipaux. Bien que cette expérience reçoive un large soutien de la communauté, il a également fait l'objet de plaintes quant au fonctionnement même du système.

En Norvège, le Parlement sami a conclu à la nécessité, pour les intervenants des services correctionnels, de police et de santé, de parler sami et de comprendre la culture sami, afin d'accroître l'accès des Autochtones à la justice et augmenter leur confiance dans le système judiciaire.

En Australie, le service de police de Nouvelles-Galles du Sud a récemment lancé l'*Aboriginal Strategic Direction (ASD)*, politique ayant pour vocation de négocier avec les peuples aborigènes les pratiques de maintien de l'ordre dans leur communauté afin de les rapprocher des standards attendus par tous les citoyens (NSW Police, 2007).

En Afrique du Sud, le *South African Police Service* du Northern Cape a recruté de jeunes leaders San comme réservistes pour aider aux efforts de collaboration visant à réduire et prévenir la criminalité dans la communauté.

On constate également un intérêt marqué pour le recours à la justice réparatrice chez les peuples indigènes. Elle est en lien avec des modèles issus des mécanismes traditionnels de résolution de conflit, notamment les conférences communautaires familiales, apparues en Nouvelle-Zélande et qui apportent des réponses plus appropriées à la délinquance des jeunes maoris, et les cercles de détermination de la peine et les cercles de guérison développés au Canada. Les pratiques de justice réparatrice font désormais l'objet d'une large promotion par les gouvernements et sont de plus en plus utilisées dans les communautés indigènes d'Australie, du Canada et de Nouvelle-Zélande, sans toutefois faire l'unanimité²⁵.

²⁵ Voir Bottoms, A. (2003) "Some sociological reflections on restorative justice" in von Hirsch, A., Roberts, J. & Bottoms, A. (Eds.) *Restorative Justice and Criminal Justice: Competing or reconcilable paradigms?* (79-114). Oxford: Hart Publishing. Kelly, L. (2002). *Using Restorative Justice Principles to Address Family Violence in Aboriginal Communities*. In Strang, H. & Braithwaite, J. (2002) *Restorative Justice and Family Violence*, (pp.89-107). Cambridge University Press., and Cunneen, C. (2002). Cunneen, C. (2002). *Restorative Justice and the Politics of Decolonization*. In Weitekamp, E., GM, & Kerner, H.J. (Eds.), *Restorative Justice: Theoretical Foundations* (pp.32-49). Willan Publishing.

Quelques exemples nationaux

En Australie, dans les suites de la Commission royale d'enquête de 1991 sur la mort en détention d'aborigènes, les **Aboriginal Justice Groups** ont été créés à presque tous les niveaux régionaux, étatiques et territoriaux pour conseiller les gouvernements sur les questions de justice autochtone. Il semble qu'ils ont été efficaces à réduire la délinquance juvénile, l'absentéisme scolaire, les disputes familiales et communautaires et la violence, et à fournir du soutien à la réinsertion des contrevenants²⁶.

Au Canada, le ministère de la Justice a mis au point sa **Stratégie de la justice applicable aux Autochtones**²⁷ (SJA), renouvelée en 1996, 2002 et 2007. Un de ses trois objectifs est de "contribuer à la réduction des taux de criminalité et de victimisation au sein des collectivités autochtones où des programmes de la SJA sont en vigueur". Les initiatives clés mises de l'avant par la stratégie sont la déjudiciarisation, les mesures alternatives, la justice réparatrice et la médiation, lesquelles peuvent toutes jouer leur rôle dans la prévention de la récidive. Jusqu'à présent, ces programmes ont été administrés par les Premières Nations et les Conseils tribaux, les groupes communautaires, les regroupements autochtones en milieu urbain et d'autres organismes sans but lucratif.

Bien que les diverses pratiques autochtones en matière de maintien de l'ordre et d'administration de la justice soient vues par certains comme de bons exemples d'autodétermination, plusieurs problèmes restent irrésolus, tel que : 1) les restrictions imposées à l'action des services judiciaires autochtones (droits d'arrestation ou de condamnation), qui peuvent entraver, à long terme, leur efficacité; 2) le manque de ressources allouées aux communautés autochtones en général, qui peut compromettre la qualité des services de justice fournis; 3) la nécessité de personnels bien formés et conscients du contexte culturel, et en mesure de répondre à la complexité des problématiques grâce à leurs compétences particulière; 4) l'absence de données systématiques ou d'informations relatives à l'évaluation. Plusieurs de ces facteurs peuvent saper la légitimité de l'administration des services de justice pénal dans les communautés autochtones et contribuer à perpétuer des idéologies paternalistes. Entre autres questions à considérer :

- Comment les acteurs institutionnels hors du cadre judiciaire (écoles, hôpitaux, développement communautaire) participent-ils à la prévention de la criminalité et aux pratiques de sécurité quotidienne s'adressant aux populations autochtones vivant en milieu urbain, rural et éloigné ?
- Comment le développement des méthodologies d'évaluation peut-il contribuer à l'accroissement du bagage de connaissances sur ce qui fonctionne vraiment dans l'élaboration et la mise en œuvre efficaces de programmes de sécurité quotidienne, notamment en ce qui a trait aux modèles de police et de justice autochtones ?

²⁶ Cunneen (2008, p.8).

²⁷ Voir Stratégie de la justice applicable aux Autochtones. 2007. Ministère de la Justice du Canada. Disponible au : www.justice.gc.ca/fra/pi/sja%2Dajs/

Sécurité des femmes autochtones

Les femmes autochtones contribuent à la force, la résilience et le maintien de la vitalité et du bien-être de leur communauté. Elles jouent un rôle essentiel comme gardiennes de l'identité culturelle et protectrices traditionnelles de l'environnement naturel, et sont fortement impliquées dans des activités de soutien holistique destinées aux membres autochtones et non autochtones de la communauté. Leur contribution est visible dans bon nombre de programmes efficaces et prometteurs de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. Entre autres exemples, notons la mobilisation des communautés contre l'alcoolisme et la toxicomanie, la création de patrouilles de nuit en Australie, les efforts visant à détourner les jeunes autochtones des gangs à Winnipeg, au Canada, ainsi que l'organisation de divers projets d'assistance technique en Amérique latine s'appuyant sur des méthodes de recherche participative.

Cependant, la sécurité des femmes indigènes est menacée partout sur la planète par certains phénomènes. **On prend de plus en plus conscience des très hauts niveaux de violence perpétrée contre les femmes indigènes**, comme en font foi les nombreuses campagnes de sensibilisation menées par les instances internationales, les commissions d'enquête et les constatations des rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies. Les femmes autochtones sont confrontées à de multiples formes de violence, réalité exacerbée d'une part par la **globalisation néolibérale** qui menace les moyens de subsistance des communautés et implique le déplacement forcé des populations hors de leurs terres ancestrales et, d'autre part, par la **violence perpétrée au nom de la tradition**, qui voit les pratiques et lois coutumières renforcer le pouvoir des hommes sur les femmes. Les femmes indigènes sont également en butte à la **violence étatique** via des lois discriminatoires, aux conséquences des **changements climatiques** qui affectent leurs moyens d'existence et leur santé, et par la **militarisation et les conflits armés** qui mènent à d'innombrables violations des droits humains sous forme de viols, d'agressions sexuelles et d'exécutions extrajudiciaires. La violence est un important obstacle au leadership et aux droits des femmes en général²⁸.

Un rapport de mission très fouillé et inspirant intitulé *Mairin Iwanka Raya Indigenous Women Stand Against Women*²⁹ et publié comme complément de l'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence faite aux femmes, a mis de l'avant un concept de travail d'une **approche autochtone de la violence faite aux femmes**. Tel qu'énoncé,

Pour les femmes autochtones, la violence faite aux femmes est déterminée non seulement par la discrimination sexuelle dans les sphères autochtones et non autochtones, mais également par un contexte permanent de colonisation, de militarisme, de racisme et d'exclusion sociale, et par les politiques économiques et de « développement » qui sont source d'appauvrissement³⁰.

²⁸ Australian Human Rights Commission (2008).

²⁹ Le Rapport a été produit par *International Indigenous Women's Forum* (IIFW/FIMI) et peut être téléchargé à : www.indigenouswomensforum.org/resources/vaiw.html

³⁰ IIFW (2006), p.2.

Tout comme d'autres travaux sur la question, ce rapport propose plusieurs voies d'action pour combattre et prévenir la violence faite aux femmes autochtones, dont : 1) le développement de nouveaux concepts qui reconnaissent tant les droits de l'individu que les droits collectifs, à l'interface des identités sexuelles et culturelles ; 2) le renforcement de la défense des droits des femmes autochtones ; 3) la promotion du leadership des femmes autochtones ; 4) l'avancement des droits des peuples autochtones ;

5) la création d'opportunités d'échange d'informations pour l'avancement des connaissances et des expertises ; 6) l'offre aux victimes de services sûrs et culturellement appropriés ; et 7) le changement des attitudes relatives à la violence faite aux femmes dans les sphères publique et privée, via divers médium.

Entre autres questions à considérer :

- Quels sont les exemples d'approches et d'outils prometteurs qui peuvent inspirer les efforts de prévention de la violence faite aux femmes ?
- Comment le point de vue des femmes autochtones peut-il contribuer à la planification d'interventions visant la sécurité des femmes ?

<p>Note contextuelle pour l'atelier II Tirer profit des réalisations : mettre en œuvre et soutenir les partenariats sur la sécurité quotidienne</p>
--

En 2008, le CIPC a rendu public son *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne* ainsi que le *Recueil international de pratiques de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*, qui décrit plusieurs partenariats de sécurité de divers pays visant l'amélioration du bien-être des Autochtones et, dans plusieurs cas, la prévention de la violence et de la victimisation. Les pratiques et outils exposés dans l'Atelier II (*Project Venture* au Nouveau-Mexique, Formation policière en Australie et Programmation holistique au Québec) illustrent encore davantage l'importance de cibler de multiples facteurs de risque et de protection dans la recherche de résultats plus probants pour les peuples autochtones dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation et du développement de la petite enfance. Cette note met en lumière quatre éléments clés pour les partenariats de sécurité avec les peuples autochtones : 1) le développement d'une approche holistique, 2) la participation, 3) le renforcement des capacités et 4) l'évaluation. Elle donne également quelques exemples de projets de promotion de la sécurité récemment élaborés par et avec les Autochtones, et soulève des questions essentielles afin de stimuler les échanges et débats dans l'atelier.

Éléments clés pour les partenariats en sécurité quotidienne

Développer une approche holistique

Étant donné leurs conditions de vie en milieu urbain, rural ou éloignés, souvent marquées par l'injustice, la discrimination et le racisme, on a tendance à voir les Autochtones à travers le prisme de facteurs de risques multiples plutôt que de facteurs de protection qui encouragent la résilience face à la criminalité et la victimisation, tels que de bonnes compétences scolaires et des environnements positifs à l'école et dans la famille. Des études menées au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande soulignent ce problème³¹. Bien sûr, tous les facteurs de risque identifiés ne se retrouvent pas dans toutes les communautés autochtones, pas plus qu'ils ne caractérisent tous les peuples indigènes. Toutefois, le très large éventail et la nature même de ces facteurs de risque exigent qu'ils soient attaqués sur plusieurs fronts, via des interventions à volets multiples conçues pour cibler plusieurs facteurs à la fois et utilisant une grande variété d'approches.

Comme l'ont souligné les *UN Guidelines for the Prevention of Crime*³² de 2002, un des principes directeurs essentiels en prévention efficace est que **les stratégies élaborées doivent reposer sur des partenariats entre institutions gouvernementales et ministères, organisations communautaires et non gouvernementales, secteur des affaires et société civile**. Un nombre important de tels partenariats dans le domaine de la sécurité quotidienne axés sur la santé et le bien-être des communautés autochtones ont été élaborés et soutenus par des gouvernements nationaux et sous-régionaux, des organismes donateurs et le secteur privé.

Même si la base de connaissances relative aux interventions efficaces est en développement, **une plus grande reconnaissance et visibilité publiques devraient être accordées aux partenariats en sécurité quotidienne qui se traduisent par l'engagement des peuples autochtones dans le renforcement des multiples facteurs de protection accroissant le niveau de bien-être individuel et communautaire**. Aux États-Unis, le *National Youth Leadership Project* (NIYLP) est une organisation nationale à but non lucratif qui travaille au service des jeunes Amérindiens et non-Amérindiens depuis 20 ans et a élaboré des programmes d'activités de plein air connus dans tout le pays, en apprentissage par le service (« *service learning* »), leadership et maintien de la paix. Leurs programmes s'appuient sur l'enseignement des autochtones âgés et les valeurs autochtones traditionnelles. Au Québec (Canada), le Centre d'amitié autochtone de Val d'Or est un organisme communautaire dont la mission est d'informer et d'assister les peuples autochtones vivant en milieu urbain. Avec plus de 30 années d'expérience, le Centre d'amitié offre des programmes en soutien au développement communautaire, économique, et social.

Il convient de souligner certains défis. Tout comme d'autres organisations desservant des populations vulnérables, de nombreuses organisations autochtones sont aux prises avec les difficultés administratives des programmes de financement à court terme, avec souvent des demandes distinctes de reddition de comptes. Si certaines organisations sont parvenues à trouver d'autres financements que les fonds investis pour lancer des projets pilotes ou ceux des gouvernements, d'autres continuent de travailler avec des

³¹ Voir Linden (2001), La Prairie (1994), Homel et coll. (1999) et Doone (2000).

³² ECOSOC (2002a), Guidelines for the Prevention of Crime, Resolution 2002/13.

intérêts et des besoins locaux différents auxquels les gouvernements, les donateurs et le secteur privé répondent rarement³³. De plus, les actions de prévention de la criminalité impliquant plusieurs partenaires et ciblant divers facteurs de risque dans une perspective de stratégie intégrée peuvent être problématiques pour ceux qui fournissent des services essentiels à la communauté et ceux qui évaluent les processus et les résultats de mesures holistiques.

Dans l'esprit d'un véritable engagement en faveur d'une sécurité quotidienne efficace, les partenaires doivent gérer les exigences programmatiques relatives au temps et les problèmes liés à la méfiance et travailler au développement ou au renforcement de relations qui sont essentielles au maintien des ressources, à l'accès à l'information et aux données et à la mobilisation de différents partenaires.

Participation

L'étude internationale *Crime Prevention and Indigenous Communities* du CIPC montre que les stratégies et programmes actuels s'ouvrent à une approche beaucoup plus large qui reconnaît la multiplicité des facteurs déterminants et le besoin d'une approche réellement intégrée et participative. **Le développement d'une réelle participation (non pas consultation) en matière de prévention et de sécurité quotidienne est vu comme un mécanisme clé qui favorise l'appropriation et le leadership, renforce les compétences et les capacités et aide à changer les attitudes, consolider les réseaux sociaux et bâtir la confiance entre partenaires**³⁴. Les diagnostics réalisés par les femmes pour identifier les questions de criminalité et de sécurité, les évaluations participatives en milieu rural et l'implication directe de membres de la communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets locaux sont autant d'exemples significatifs³⁵. Pour les communautés autochtones, les partenariats doivent être développés "par" et "avec" elles³⁶.

Si les gouvernements nationaux et régionaux et les organisations autochtones et non autochtones peuvent offrir de l'assistance et du soutien (outils, formation, financement, etc.), les peuples autochtones doivent prendre la tête des efforts visant à promouvoir et à développer des communautés plus saines et plus sûres en fonction de leurs propres aspirations. **L'autonomisation (« empowerment ») des individus et des communautés est perçu comme un mécanisme de renforcement des capacités dans une optique d'auto-détermination**. On met de plus en plus l'accent sur des initiatives de leadership élaborées « par » et « avec » des organisations autochtones locales, initiatives qui ont pour objectif de développer les capacités de leadership des femmes et des jeunes autochtones³⁷. Certaines approches reconnaissent aussi l'importance de la guérison qui doit répondre à des blessures et des injustices qui touchent ces communautés.

³³ Capobianco et Soria (2008), p.141.

³⁴ Shaw (2006), p.8.

³⁵ ICPC (2008), Gerber et Robertson (2008).

³⁶ Bacigalupo (2008) et Capobianco (2006).

³⁷ Voir Capobianco (2006).

Renforcement des capacités

Mettre en œuvre et reconduire des stratégies et des programmes de prévention nécessite un investissement suffisant et des ressources au-delà des projets pilote. **En aidant à améliorer et à renforcer des compétences de leadership et en soutenant des mesures de renforcement des capacités, il est possible d'assurer la durabilité de la prévention de la criminalité à long terme.** Une plus grande attention est désormais portée aux **spécificités et contextes** des communautés autochtones, ce qui passe par une analyse détaillée des facteurs causaux et de protection et des ressources des communautés; il est également important de s'attarder au renforcement du leadership, des capacités et des compétences des membres de la communauté pour ce qui est des demandes de financement et de la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation de projets de prévention de la criminalité.

En matière de sécurité quotidienne, la prise de conscience de l'importance du renforcement des capacités se reflète aussi dans la diversité d'organisations intermédiaires, autochtones ou non, d'ONG, de fondations, etc. qui donnent du soutien.

Ce soutien prend la forme de ressources pour la formation, de méthodes variées pour l'échange d'expertise (visio-conférence, ateliers, blogs, etc.), rapports globaux et de manuels de bonnes pratiques ou de pratiques inspirantes, ainsi que d'outils culturellement adaptés pour le partenariats et le diagnostic de problèmes³⁸.

Quelques exemples :

En Australie, le *Northern Rivers Abuse of Older Adults Prevention Project*, *Northern Rivers Social Development Council* (NRSDC) a élaboré le *Abuse of Older Adults Prevention Training Program*³⁹, financé par le *National Community Crime Prevention Programme* australien. Le projet de prévention a consisté en deux années de consultation intensive avec des prestataires de services travaillant dans le secteur des soins aux personnes âgées et s'est appuyé sur un manuel de formation général élaboré par plusieurs partenaires (2008). Le *Australian Institute of Criminology* a participé au développement d'outils, de guides de bonnes pratiques et d'ateliers de formation pour les policiers concernés par les problématiques liées aux drogues dans des communautés aborigènes éloignées.

Au Canada, le *Newfoundland Aboriginal Women's Network* (NAWN) a lancé le projet *Aboriginal Women on the Verge of Rising (Kiskat-pukuwit): Breaking Barriers, Building Strong Minds*⁴⁰, soutenu par Condition féminine Canada. Il vise à sensibiliser à la prévention de la violence grâce à une série d'ateliers culturels sur la violence et les abus qui « forment les formateurs » et s'adressent aux femmes autochtones. La *Native Women's Association of Canada* et son *Youth Council* ont élaboré une *Violence Prevention Toolkit*⁴¹ qui a vocation à éduquer et former les participants, promouvoir la prévention de la violence chez les jeunes, avec un intérêt particulier pour les filles aborigènes.

³⁸ Voir Cunneen (2001) et Singh & White (2001).

³⁹ www.nrsdc.org.au/component/content/article/195-training/320-abuse-of-older-adults-prevention-training.html

⁴⁰ Site interne de NAWN : www.nawn-nf.com/board.htm

⁴¹ Pour plus d'information, consulter le site internet de NWAC : www.nwac-hq.org/en/index.html

Au Pérou, une ONG locale, en collaboration avec UNICEF a développé et mis en œuvre un modèle féminin de *Defensorías Comunitarias*⁴² dans 17 districts de la province d'Ayamare. Les *Defensorías Comunitarias* forment des leaders locaux à la promotion et protection des droits des femmes, filles et enfants.

Aux États-Unis, le *American Indian Development Associates (AIDA)*⁴³ donne de la formation et de l'assistance technique pour aider les communautés à trouver des réponses efficaces et culturellement adaptées aux problèmes des jeunes amérindiens et de leurs familles. L'assistance technique est fournie à l'occasion de visites sur site, de consultations téléphoniques et de séminaires de formation régionaux. Ont ainsi été organisés des séminaires sur la planification d'initiatives intégrées de justice pour les jeunes, le développement d'alternatives communautaires à l'incarcération et des formations sur la collecte et l'analyse de données qualitatives afin de dégager les perspectives communautaires sur la délinquance, la violence et la victimisation des mineurs.

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a créé en 2004 un réseau virtuel de chercheurs et de praticiens qui travaillent dans un domaine relié à la sécurité quotidienne et les peuples autochtones (« *Community Safety and Indigenous Peoples* » ou CSIPNET). Le réseau a vocation à (i) faciliter la collaboration et l'échange entre les décideurs, les chercheurs et les praticiens autochtones et non autochtones qui travaillent sur des questions liées à la prévention de la criminalité et à (ii) faire progresser l'apprentissage international en prévention de la criminalité, sécurité quotidienne et communautés autochtones. Le CIPC élabore présentement un module de formation destiné aux services de police et aux acteurs locaux sur les peuples autochtones et les partenariats en sécurité quotidienne.

Évaluation

Plusieurs analyses des programmes de sécurité quotidienne ou de prévention de la criminalité **démontrent clairement l'absence de programmes évalués (de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne) ciblant les populations autochtones**. Entre autres causes de cette pénurie : une insuffisance des collectes de données, le manque de recherches sur les méthodologies d'évaluation culturellement appropriées, le manque de plans d'évaluation accompagnant les programmes destinés aux populations autochtones, les difficultés rencontrées par les praticiens tant autochtones que non autochtones dans l'évaluation d'interventions complexes impliquant plusieurs partenaires et mesures⁴⁴ et, dans certains pays, l'absence d'un cadre politique et législatif pour réaliser une évaluation rigoureuse des stratégies de prévention de la criminalité.

⁴² Comisión Económica para Latinoamérica y el Caribe (2007), Capobianco et Soria (2008).

⁴³ Voir OJJDP (1999). Training and Technical Assistance for Indian Nation Juvenile Justice Systems. Fact Sheet. Disponible à : <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/fs99105.pdf>

⁴⁴ Marsiglia et Kulis (2009).

Dans les pays où des cadres d'évaluation ont été élaborés en prévention de la criminalité, il reste encore à déterminer si les indicateurs actuels de résultats positifs tiennent compte des besoins et aspirations des Autochtones quant à leur bien-être et si les méthodes de recherche utilisées sont adéquates⁴⁵. Par exemple, constituer des groupes contrôle composés d'Autochtones n'ayant pas accès aux programmes soulève des questions éthiques⁴⁶.

Parmi les questions importantes à aborder dans cet atelier :

- Comment peut-on s'assurer que les spécificités des dynamiques et contextes locaux ne soient pas négligés dans la transposition de modèles de prévention de la criminalité élaborés dans différents cadres urbains et ruraux.
- Comment passer de petits projets isolés à court terme à des initiatives efficaces à grande échelle ?
- Pour les organisations et les communautés autochtones, comment les programmes de prévention peuvent-ils mieux répondre aux perspectives autochtones ?

Conclusion

Des difficultés et des opportunités pour l'élaboration d'initiatives efficaces de sécurité quotidienne ont été mises en lumière par plusieurs développements importants relatifs au nombre croissant de peuples autochtones vivant en milieu urbain, à des changements survenus dans les communautés rurales et éloignées et à la gouvernance de la sécurité. Étant donné que la sécurité quotidienne et la prévention de la criminalité concernent presque tous les aspects de l'élaboration de politique et de prestation de services aux communautés autochtones, la Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones est une occasion pour examiner les approches holistiques qui visent non seulement à réduire la criminalité et la violence mais aussi à améliorer le bien-être des peuples autochtones du Canada et d'ailleurs.

⁴⁵ Voir Cooke et coll (2006).

⁴⁶ Roberston et coll. (2004), Dickson-Gilmore, E.J. (2008).

Références

- Australian Human Rights Commission (2008). *Human Rights and Crime Prevention in Indigenous Communities*. A position statement of the Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice Commissioner (the Commissioner) on human rights and crime prevention in Indigenous communities. Australia: Australian Human Rights Commission.
- Bacigalupo, A.M. (2008). *Shamans of the Foye Tree. Gender, Power, and Healing among Chilean Mapuche*. Austin: University of Texas Press.
- Capobianco, L., Shaw, M. (2003). *Crime Prevention and Indigenous Communities: Current International Strategies and Programmes*. Montreal: ICPC.
- Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships by and with Indigenous Peoples*. Montreal: ICPC.
- Capobianco, L. & Soria, L. (2008). Community Safety and Indigenous Peoples. Section 4. In ICPC, *International Compendium of Practices to Inspire Action Across the World* (pgs 139-179). Montreal: ICPC.
- Cooke, M., Mitrou, F., Lawrence, D., Guimond, E., Beavon, D. (2006). Aboriginal Well Being in Four Countries: An Application of the UNDP's Human Development Index to Aboriginal People in Australia, Canada, New Zealand and the United States. In White, J. & Beavon, D. & Spence, N. (Eds.), *Aboriginal Well-Being Canada's Continuing Challenge* (pgs 87-106). Toronto, ON: Thompson Educational Publishing.
- Comisión Económica para Latinoamérica y el Caribe (2007). *Una Estrategia comunal para la construcción de una cultura de Derechos Humanos*. Retrieved January 29, 2009, from www.idl.org.pe/educa/Publicaciones/dc.pdf
- Cunneen, C. (2001) *The Impact of Crime Prevention on Aboriginal Communities*. Institute of Criminology, University of Sydney, 2001. NSW: AJAC.
- Cunneen, C. (2008). Crime, Justice and Indigenous People. In Barclay, E. Donnemeyer, J. Scott and R. Hogg (Eds.), *Crime in Rural Australia* (pgs. 142-153). The Federation Press, Leichhardt.
- Dickson- Gilmore, E.J. (2008). *Evaluating Crime Prevention in Aboriginal Communities: Exploring the Challenges of Culture and Context*. Draft Discussion Paper prepared for the National Crime Prevention Centre Canada.
- Doone, P. (2000). *Report on Combating and Preventing Maori Crime*. Crime Prevention Unit. Department of Prime Minister and Cabinet Wellington.
- Gerber, R. & Robertson, M. (Eds). (2008). *Children's Lifeworlds: Locating Indigenous Voices*. New York: Nova Science Publishers Inc.
- Graham, K. & Peters, E.J. (2002). *Aboriginal Communities and Urban Sustainability*. Canadian Policy Research Networks, Family Network. Discussion Paper F/27.

- Hanselmann, C. (2001). *Urban Aboriginal People in Western Canada*. Calgary: Canada West Foundation.
- Higgins, D. (Eds.) (2005). *Early Learnings: Indigenous Community Development Projects*. Telstra Foundation Research Report Volume 2. Australian Institute of Family Studies. Retrieved January 30th, 2009 from: www.aifs.gov.au/nch/pubs/reports/telstra2/telstra2.pdf
- Hamel, R. Lincoln, R., & Herd, B. (1999). Risk and Resilience: Crime and Violence Prevention in Aboriginal Communities. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 32 (2), 182-196.
- Hunt, J., Smith, D.E. (2007). *Indigenous Community Governance project: Year Two Research Findings*. Centre for Aboriginal Economic Policy Research. Australian National University. Retrieved on February 10th, 2008, from www.anu.edu.au/caepr/working.php
- International Centre for the Prevention of Crime (ICPC) (2008). *International Report on Crime Prevention and Community Safety: Trends and Perspectives*. Montreal: ICPC.
- International Indigenous Women's Forum, IIWF (2006). Mairin Iwanka Raya: Indigenous Women Stand against Violence (FIMI Companion Report to the UN Secretary-General's Study on Violence against Women) (Executive Summary). New York: IIWF.
- Jaccoud, M. (2006). Aboriginal Criminal Justice: From Imposed Justice to Power Transfer. In Christie, G. (Eds.), *Aboriginality and Governance: A Multidisciplinary Perspective from Quebec* (pgs 203- 215). Penticton: Theytus Books.
- La Prairie, C. (1994), *Seen But Not Heard: Native People in the Inner City*. In Ulmer, J. T., *Sociology of Crime, Law, and Deviance*, Volume 1.
- Linden, R. (2001) *Crime Prevention in Aboriginal Communities*. Winnipeg: University of Manitoba.
- Marsiglia, F.F., & Kulis, S. (2009). *Culturally Grounded Social Work. Diversity, Oppression, and Change*. Chicago, Illinois: Lyceum Books, Inc
- Newhouse, D., Peters, E. (Eds 2003). *Not strangers in these parts: urban aboriginal Peoples*. Canada: Policy Research Initiative.
- Pérez, R., Lorena, M. (2007). Metropolitanismo, globalización y migración indígena en las ciudades de México. Villa Libre: *Cuadernos des estudios sociales urbanos*, No.1.
- Robertson, P., Jorgensen, M., Garrow, C. (2004). Indigenizing Evaluation Research: How Lakota Methodologies are Helping 'Raise the Tipi' in the Oglala Sioux Nation. *American Indian Quarterly*, 28. 3/4; Retrieved January 14, 2009, from [www.ollc.edu/~jolson/socialwork/OnlineLibrary/Robertston,%20et%20al,%20\(2003\)%20evaluation.pdf](http://www.ollc.edu/~jolson/socialwork/OnlineLibrary/Robertston,%20et%20al,%20(2003)%20evaluation.pdf)

- Rus, J. & Vigil, D. (2007). Urbanization and Migrant Indigenous Youth in San Cristobal, Chiapas, Mexico. In Hagedorn, J. (Eds.). *Gangs and the Global City. Alternatives to Traditional Criminology* (pgs. 152-183). Urbana : University of Illinois Press.
- Shaw, M. (2006). *Communities in Action for Crime Prevention*. Montreal: ICPC.
- Singh, D., & White, C. (2000). *Rapua Te Huarahi Tika- Searching for Solutions, A Review of Research about Effective Interventions for Reducing Offending by Indigenous and Ethnic Minority Youth*. Wellington: Ministry of Youth Affairs.
- Subba, C. (2008). Human Development Status of Indigenous Peoples of Nepal. Powerpoint Presentation. Retrieved January 30th, 2009, from www.nefin.org.np/download-archive/doc_download/78-human-development-status-of-indigenous-peoples-of-nepal
- UNPFII (2008). Indigenous Peoples Indigenous Voices. Fact Sheet. Retrieved February 10th, 2008, from: [www.wipce2008.com/enews/pdf/wipce fact sheet 21-10-07.pdf](http://www.wipce2008.com/enews/pdf/wipce_fact_sheet_21-10-07.pdf)
- Women in Cities International (2004). *Women's Safety Awards 2004: A Compendium of Good Practices*. Montreal: Women in Cities International
- Wood, J. & Shearing, C. (2003). *Imagining Security*. UK: Willan Publishing.